



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Séance du lundi 20 avril 2026

**En exercice :** 23

**Présents :** 20

**Excusés :** 3

**Absents :** 0

**Date de la convocation :**

15/04/2026

**Président de séance :**

Jean-Louis SEIGNEURET

**Secrétaire de séance :**

Valérie BOUILLOUX

**Rapporteur :** Jean-Louis

SEIGNEURET

**N° interne de l'acte :** 2026-17

lundi 20 avril 2026, le conseil municipal de Commune de Crêches-sur-Saône , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Valentin CARRERAS .

**Membres présents :**

Céline CARREIRO, Valentin CARRERAS, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Annick GUYON, Pierre SIGNET, Vincent THIBERT, Valérie BOUILLOUX, Corinne CONDEMIN, Emilie DAILLY, Eric FOREST, Aurélie BARRAT, Lucien MILLOT, Christiane REY, Jean-Louis SEIGNEURET, Océane FERREIRA NUNES, Bekrih KRASNICI, Christine VAZ, Luc GIROUX, Gwenaël BRAC DE LA PERRIERE

**Membres excusés et représentés par pouvoir :**

Julien STOYE (donne pouvoir à : Vincent THIBERT), Pascal DUCROUX (donne pouvoir à : Valentin CARRERAS), Sébastien JAILLET (donne pouvoir à : Emilie DAILLY)

**Membres Absents :**

---

**Objet: Approbation du compte financier unique 2025**

Vu le code général des collectivités territoriale ;

VU le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements a été publié au JORF n°0306 du 31 décembre 2025.

Le compte financier unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. À lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes.

Le vote de l'organe délibérant sur le CFU doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte.

Monsieur le Maire se retire de la salle, le doyen M.Jean-Louis SEIGNEURET prend la présidence de la séance et demande à l'assemblée de se prononcer sur le compte financier unique.

Le tableau ci-après relate l'exécution du budget principal de la commune pour l'exercice :

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

S<sup>2</sup>LOW

ID : 071-217101500-20260420-2025CFU\_SCELLEB-DE

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	4 880 880,53	3 619 400,32	8 500 280,85	
	Recettes réalisées (1)	B	2 032 938,08	3 700 877,36	5 733 815,44	
	Restes à réaliser	C	1 747 074,00	0,00	1 747 074,00	
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	3 766 293,72	4 763 660,00	8 529 953,72	
	Dépenses réalisées (1)	E	1 724 261,07	2 988 437,85	4 712 698,92	
	Restes à réaliser	F	1 237 904,54	0,00	1 237 904,54	
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	308 677,01	712 439,51	1 021 118,52	
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-1 114 588,81	1 144 259,68	29 672,87	
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-805 909,80	1 856 699,19	1 050 789,39	
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	509 169,46	0,00	509 169,46	
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-296 740,34	1 856 699,19	1 559 958,85	

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à la majorité (1 NNPV : V.CARRERAS et 4 votes contre :C.CARREIRO, L.GIROUX, A.GUYON, G.BRAC DE LA PERRIERE), décide:**

- **D'approuver** le compte financier unique du budget principal de l'exercice 2025.

Le Secrétaire de séance,  
Valérie BOUILLOUX



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre,  
Le Maire,  
Valentin CARRERAS

